



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12
Procurations : 03

Séance du 14 février 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Dominique MOCHÉL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Béatrice TREIL a donné procuration de vote à M. Jean-Luc JOACHIM
Mme Marianne PETER « « « M. Yves OHLMANN
M. Frédéric JUNG « « « M. Pierre GROSS
Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

Membres absents non excusés :

MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Patrick LUTZ.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Yves OHLMANN, adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition à *l'unanimité*.

**2. Projet de construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle » :
► approbation de l'APD**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal approuvait l'avant-projet sommaire relatif à la construction d'une école et d'un périscolaire « maternelle ».

Le projet

La commune de GEUDERTHEIM projette de construire une nouvelle école maternelle et un nouveau périscolaire, comprenant :

- 4 salles de classe maternelle (2 classes « petits », 1 classe « moyens », 1 classe « grands »)
- Un Service périscolaire d'une capacité d'accueil d'environ 70 à 80 élèves
- Les aménagements extérieurs de l'ensemble de la parcelle.

Le projet de construction est un bâtiment du type rez-de-chaussée simple + étage.

Le rez-de-chaussée est semi-enterré par rapport aux parcelles voisines et aux voiries.

Le projet est implanté sur deux parcelles :

- parcelle n° 142 d'une surface de 5,64 ares avec maison à colombages et dépendance
- parcelle n° 143 d'une surface de 6,31 ares.

Le projet est implanté entre la rue des Petits Champs et la rue du Général de Gaulle. Le projet occupe une emprise augmentée du fait de son débordement hors parcelles côté Est en vu de ménager son articulation avec les espaces publics existants (Mairie).

- Le présent dossier **Avant Projet Définitif** est établi sur la base de l'APS présentée en mairie le 13 décembre 2019 et approuvée en conseil municipal le même jour.
- L'Avant Projet Sommaire a été établi sur la base de l'esquisse modifiée présentée en mairie le 29 octobre 2019.
- L'Esquisse modifiée a été établie sur la base du projet rendu en phase concours le 3 septembre 2019, et selon les demandes exprimées par le Maître d'Ouvrage.

Les principales évolutions du projet au stade APD sont :

• Accès PMR

- En accord avec le BC Socotec, les PMR accèdent au bâtiment soit par la rampe du côté de la rue des Petits Champs (accès à l'accueil périscolaire et école), soit par l'entrée dans la cour du côté de la rue du Général de Gaulle pour rejoindre l'entrée principale.
- La pente de la ruelle entre l'accès à la cour et la rue du Général de Gaulle est conforme aux réglementations PMR (<5%) et facilite aussi l'accès des parents avec poussettes (demande MOA).

En accord avec le BC, la pente de la ruelle entre l'entrée dans la cour et la rue des Petits Champs est supérieure ou égale à 5% et s'approche au maximum de la pente actuelle (NON PMR).

- Une marche a été ajoutée pour l'accès à l'entrée principale.
- La placette sera de plain-pied avec le futur local vélos adossé à la mairie et avec l'escalier vers le parking de la mairie.

• Dépose-minute

- À la demande du BC Socotec, la place PMR ne déborde pas dans la rue des Petits Champs. Le bâtiment a été décalé de 40 cm vers le Sud afin d'assurer une largeur de trottoir de 1,50 m et afin d'intégrer la place PMR de 3,30 m de large dans la dépose-minute.

• Au rez-de-chaussée

- La configuration de la salle de propreté a été remaniée pour assurer un fonctionnement plus fluide autour des lave-mains : le nombre d'appareils sanitaires a été réduit selon les prescriptions réglementaires notamment 4 WC par salle de petits et 3WC et 1 urinoir pour les salles des grands et moyens.
- Des cabines stratifiées d'une hauteur de 1 m ont été prévues pour 3 WC afin d'assurer plus d'intimité.
- La douche a été placée dans la lingerie.

• À l'étage

- Le hall du périscolaire a été légèrement agrandi pour des raisons structurelles (superpositions avec murs au rdc).
- Dans la salle de jeux, une double porte a été prévue pour le rangement suite à la demande de la MOA.

- La configuration de la laverie a été remaniée dans l'espace office afin d'améliorer le fonctionnement, le local poubelles a été élargi pour pouvoir rentrer 3 containers de tri sélectif de 240 l comme prévu dans le programme.
- Un portillon extérieur entre la terrasse et le palier d'escalier est prévu pour fermer l'espace réservé aux élèves.

• **Au rez-de-chaussée et à l'étage**

- Suite à la demande de la MOA, les niches ont été élargies pour que les portes s'ouvrant dans les circulations ne dépassent pas dans les dégagements.

• **Volumétrie / façades**

- Le haut-jour a été agrandi pour intégrer le volume de l'ascenseur et de l'équipement de ventilation.

Les choix techniques suivants ont été pris en compte :
suite à la validation par la MOA (mail du 07/01/2020)

- Plancher chauffant et rafraichissant à l'étage
- Mise en oeuvre d'une ventilation simple flux
- Façades : parement brique pour façades nobles
- Ajout alimentation eau chaude sanitaire pour salles de classe et d'activités.

L'opération sera réalisée en une seule tranche.

Le démarrage de ces travaux est programmé courant juillet 2020. La mise à disposition des locaux est prévue pour la rentrée 2021/2022.

A ce stade du projet, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver l'avant-projet définitif, selon les ajustements énoncés ci-dessus.

VU le projet de budget primitif 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 approuvant le cabinet d'architectes SARL LARCHÉ-METZGER de Strasbourg pour la mission de maîtrise d'œuvre et autorisant M. le Maire à signer le contrat y afférent,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 approuvant l'avant-projet sommaire,

VU les modifications apportées au projet depuis la phase APS,

VU le dossier d'avant-projet définitif et son rapport d'analyse ; l'avant-projet détaillé est conforme aux objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage et respecte le coût d'objectif prévu,

Pour mémoire :

- le coût du programme validé par la MOA était de 2 080 000 € H.T.
(valeur février 2019)
- le coût prévisionnel « travaux » du projet lauréat au stade concours était de 2 215 000 € H.T.
(valeur septembre 2019)
- le coût prévisionnel « travaux » du projet au stade APS était de 2 230 000 € H.T.
(valeur décembre 2019)

Entendu l'exposé,

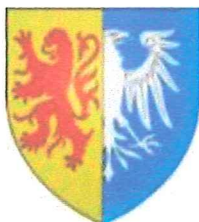
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **approuve** le dossier relatif à l'avant-projet définitif lié à la construction d'une école et d'un périscolaire « *maternelle* »
- * **approuve** le nouveau budget prévisionnel définitif des travaux pour un montant de 2 298 000 € H.T.
- * **précise** que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre, dont le cabinet d'architectes LARCHÉ-METZGER de Strasbourg est titulaire, pourra ainsi être fixée sur la base de ce montant, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera établi
- * **décide d'engager** l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives,
- * **décide d'engager** la phase d'élaboration des études de projet. Les consultations des entreprises se feront par lots séparés et techniquement homogènes selon la procédure en vigueur, après publication d'un avis d'appel public à la concurrence
- * **autorise** M. le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter les organismes compétents en vue de l'obtention de subventions et/ou dotations.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 14 février 2020
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12
Procurations : 03

Séance du 14 février 2020

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Membres présents : MM. Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Béatrice TREIL	a donné procuration de vote à	M. Jean-Luc JOACHIM
Mme Marianne PETER	«	«
M. Frédéric JUNG	«	«
Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL		

Membres absents non excusés :

MM. Justine HEITZ, Vanessa KLEIN et Patrick LUTZ.

DIVERS

Néant



Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 14 février 2020
Le Maire

